

CONTROLE PÉDAGOGIQUE

BILAN DU PROGRAMME ANNUEL DE CONTROLE
ET D'ACCOMPAGNEMENT 2023-2024

MISSION DE CONTROLE PÉDAGOGIQUE DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

DOCUMENT BILAN transmis le 7 octobre 2024 aux certificateurs qualité, aux OPCO (services nationaux de contrôle, copie aux directions régionales en Provence-Alpes-Côte d'Azur) et à la DREETS PACA.

Mis à jour le 5 décembre 2024

1 Le programme annuel de contrôle 2023-2024 dans le cadre de la mission de contrôle pédagogique

Pour rappel, la mission peut diligenter des contrôles sur saisine (d'apprenti(s), d'entreprise(s), de CFA, mais aussi de services de contrôle externes ou internes : OPCO, inspection du travail, services des examens et concours, etc.) et dans le cadre d'un programme annuel.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce programme orienté « diagnostic – accompagnement », vise à aider les CFA à gagner des marges de progrès sur des priorités pédagogiques cibles.

En 2023-2024, le programme annuel de contrôle s'est recentré sur quatre priorités pédagogiques et une commission de contrôle de 14 experts a été constituée (6 experts représentant le ministère certificateur, 4 les chambres consulaires, 4 des branches professionnelles). Un échantillon de 151 CFA a été constitué.

Tout le détail du programme dans le [bulletin académique](#) publié en 2023.

Les chiffres clefs

CFA échantillon initial	CFA non concernés*	CFA échantillon cible	Académie d'Aix-Marseille	Académie de Nice	CFA à dimension nationale
151	47	104	61	41	2

*CFA ne proposant pas de diplômes de l'éducation nationale et/ou de l'enseignement supérieur

Le bilan des rapports transmis aux CFA a montré les tendances suivantes :

Priorités pédagogiques	N°1	N°2	N°3	N°4
	<i>Remise et explicitation du guide régional de sécurisation des parcours en apprentissage</i>	<i>Effectivité du contrôle de la situation de l'apprenti pendant la période probatoire en entreprise</i>	<i>Construction d'un tableau stratégique de formation par compétence pour chaque diplôme</i>	<i>Effectivité du contrôle de l'adéquation entre les entreprises signataires de contrat d'apprentissage et les référentiels des diplômes</i>
Atteinte	84%	31%	7%	21%
Non atteinte	16%	69%	93%	79%

- La plupart des priorités cibles ne sont pas atteintes, et pour la majorité d'entre-elles, par un nombre important de CFA. Des priorités non atteintes signifient aucune pratique mise en œuvre ou pratique jugée incomplète ou à améliorer.
- Pour autant, ces résultats ne sont pas surprenants, le choix de ces priorités résultant d'alertes et de problématiques récurrentes rencontrées sur le terrain.

Au-delà du diagnostic posé, sur la base uniquement des pièces transmises, tout l'intérêt du programme a reposé sur le dispositif d'accompagnement qu'il propose, destiné à aider chaque CFA à gagner des marges de progrès sur tout ou partie de ces priorités, et en fonction d'un calendrier qui leur était propre.

Cet accompagnement a été jugé plus ou moins nécessaire en fonction du degré d'atteinte des priorités :

- Pour 19% des CFA (20), il a été caractérisé comme « obligatoire » (4 priorités non atteintes) ;
- Pour 71% des CFA (74), il a été caractérisé comme « recommandé » (2 ou 3 priorités non atteintes) ;
- Pour 10% des CFA (10), il a été caractérisé comme « facultatif » (0 ou 1 priorités non atteintes) ;

En fonction de ce positionnement, un suivi a été proposé à court terme pour les CFA dont l'accompagnement était obligatoire, à plus long terme pour les autres. Avec l'objectif pour chacun de ces CFA de produire une note synthétique d'une page pour décrire l'évolution de leur situation depuis la transmission du rapport.

	Nombre de CFA avec retour attendu	Nombre de CFA ayant répondu	Signalement au certificateur qualité	Suivi programmé
15 septembre	6	5	1	2 en décembre, 2 en janvier et 1 en avril
15 octobre (ultime report au 30 novembre)	15	15	1	13 en avril (les 2 autres sont en cours d'instruction)
Fin décembre	80			

Pour accompagner les CFA, un dispositif a été proposé sous la forme de temps d'échange en visioconférence d'une heure (renouvelable autant de fois que nécessaire) en renseignant le formulaire accessible [en cliquant ici](#).

A date, plus de 100 heures d'accompagnement ont été réalisées depuis juin.

Mois	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nombre d'accompagnement	13	35	25	10	10	7	3	103

Le bilan du programme annuel 2023-2024

Avis général

- Il existe une confusion persistante entre la certification qualité et la mission de contrôle pédagogique. Au-delà, les autres services de contrôle ne sont pas ou peu connus.
- La majorité des CFA entrent dans le dispositif d'accompagnement et font preuve d'engagement pour améliorer leurs procédures et outils existants. Par contre, certains montrent soit une absence de volonté de donner suite aux recommandations, soit le font de manière très superficielle et de manière très éloignée des attentes.
- Il faut noter enfin que quelques CFA seulement se sont particulièrement illustrés dans le traitement rigoureux qu'ils ont pu faire des conclusions du rapport de contrôle, en précisant de manière minutieuse les mesures d'amélioration en cours ou à venir.

Situation des CFA par rapport aux priorités pédagogiques

- Priorité n°1 : Afin d'aider les apprentis (et leurs familles) et les CFA dans la gestion de difficultés rencontrées en apprentissage, dont certaines peuvent être graves et nécessitant une réaction parfois rapide et adaptée, un guide régional a été construit depuis 2021 par la DREETS, la DDETS et le rectorat de région académique. Ce guide propose pour chaque grande difficulté rencontrée, le process à suivre et les services et/ou les personnes à contacter.
Le guide de sécurisation des parcours en apprentissage, dans sa version pour les [apprentis et entreprises](#), est désormais majoritairement remis (et commenté) au début du parcours en apprentissage à chaque apprenti et à chaque entreprise, même si certains le découvrent encore ou ne le proposent pas pour ne pas être mis en difficulté.
La version du guide pour les [acteurs publics et privés](#), alors qu'il clarifie pourtant les rôles de chaque service de contrôle, et détaille les process n'est pas non plus pleinement connu de tous les responsables en CFA.
- Priorité n°2 : Pour lutter contre les risques de rupture de contrat pendant la période probatoire (45 premiers jours en entreprise), les pratiques de contrôle de la situation des apprentis dans chaque CFA ont été questionnées. Dans une grande partie d'entre-eux, le contrôle n'était pas tracé, et portait sur d'autres enjeux. Il a été proposé de recentrer le contrôle sur un nombre restreint de points de vigilance, et de présenter des pratiques inspirantes pour rendre pleinement opérationnel ce contrôle.
- Priorité n°3 : Dans leur grande majorité, les CFA n'adoptent pas de stratégie de formation orientée « compétences », posant la question de la manière dont ils mettent en œuvre leurs obligations tout en respectant le principe au cœur de toute formation professionnelle, celui de former et d'évaluer par compétence

« Assurer la cohérence entre la formation dispensée en leur sein et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage » (extrait de l'article [L6231-2](#) du Code du travail) ;

« Pour les formations en alternance, le prestataire, en lien avec l'entreprise, anticipe avec l'apprenant les missions confiées, à court, moyen et long terme, et assure la coordination et la progressivité des apprentissages réalisés en centre de formation et en entreprise » (Référentiel qualité - Indicateur 13 Quallopi / Indicateur 23 Eduform).

« Lorsque les prestations dispensées au bénéficiaire comprennent des périodes de formation en situation de travail, le prestataire mobilise son réseau de partenaires socio-économiques pour co-construire l'ingénierie de formation et favoriser l'accueil en entreprise » (Référentiel qualité - Indicateur 28 Quallopi / Indicateur 44 Eduform).

Pour y remédier, une [fiche notice](#) type « pas à pas » a notamment été élaborée pour accompagner les responsables pédagogiques dans la mise en œuvre de cette stratégie, l'enjeu à terme étant de proposer des livrets d'apprentissage ou livrets de suivi reprenant par périodes de formation, les objectifs fixés en termes de formation et d'évaluation par compétences. Mais également de faire avancer les CFA dans des pédagogies d'alternance dite « intégrative », usant des acquis de la formation en situation de travail comme matériau pédagogique en CFA, et plaçant davantage les apprentis dans des pratiques réflexives (cf les fiches ressources « La [formation en situation de travail](#) en apprentissage » et la [grille modèle](#) d'explicitation de situations de travail).

- **Priorité n°4** : Plusieurs alertes ont conduit à remettre en question le maintien de l'inscription de candidats aux examens, pour non-conformité des entreprises aux référentiels des diplômes. Par effet d'aubaine, on a pu voir effectivement se développer la signature de contrats d'apprentissage dans des entreprises hors cibles des référentiels de diplômes (notamment dans les BTS du secteur tertiaire), questionnant de fait les pratiques de contrôle des CFA en principe obligatoires. **Dans certains cas, les contrats d'apprentissage s'avèrent être des « jobs alimentaires », financés par des fonds publics.**

Par exemple (liste non exhaustive) :

- Des contrats en BTS Gestion de la PME ou encore Négociation et digitalisation de la relation client signés dans des CFA ou des services publics (Préfecture, etc.) ;
- **En BTS Services informatiques aux organisations dans un snack-bar ou encore une agence de photographie ;**
- En BTS diététique dans une fromagerie, une boulangerie, une pharmacie, des entreprises de restauration rapide ou commerciale, des entreprises de fabrication industrielle ;
- En BTS Collaborateur juriste notarial dans des cabinets d'avocats ;
- En BTS Management commercial dans des entreprises de vente de e-cigarettes, des sociétés de gestion d'autoroute, des boulangeries, des tabacs-presses ;
- En BTS Négociation et digitalisation de la relation client dans des entreprises de loisirs, des associations sportives, un magasin de sport, un supermarché ;
- **En BAC pro métiers du commerce et de la vente en boulangerie ;**
- Ou encore en CAP Esthétique cosmétique parfumerie dans des ongleries ;

Dans les faits, les contrôles ne reposaient pas sur une grille de contrôle, ou encore n'identifiaient pas le positionnement de l'entreprise par rapport aux compétences du référentiel. Pire, les écarts constatés ne donnaient pas lieu à un conventionnement avec une tierce entreprise (cette disposition du code du travail dans les articles [R6223-10](#) à [R6223-16](#) étant souvent méconnue). Pour accompagner les CFA à revoir leur modalité de contrôle, des modèles ont été proposés en BTS [Négociation et digitalisation de la relation client](#), en BTS [Management commercial opérationnel](#) ou encore en Bac pro [Métiers du commerce et de la vente](#).

Plus de détails sur les recommandations pédagogiques du corps d'inspection pour les différentes alertes traitées à lire dans le [bilan intermédiaire](#) du programme annuel de contrôle (priorité n°4).

D'autres points de vigilance, émis à la suite de l'analyse des pièces déposées par les CFA, sont détaillés le document cité supra.